



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 20 Octobre 2021.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mme Virginie Vialade, Mme Christelle Cheron, Mme Armelle Pruvost, Mr Patrice Bacarisse, Mme Catherine Schweitzer, Mme Cécile Artigarrede, Mr Patrick Delfosse

Excusés : Mme Nathalie Dannfald, Mr Christian Capelli

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 20H30

1. Détermination du loyer pour le nouveau logement communal

. Mr le maire propose au vu de l'état neuf, et des loyers communaux appliqués sur la commune un loyer de 460 €/mois.

En plus du logement, l'accès au jardin et à un local fermé aura bien lieu.

Par contre, la mairie se réserve un droit d'accès à la salle d'archives qui se trouve dans la cour actuelle du logement.

Mr le Maire remercie l'ensemble du conseil pour son investissement dans la réussite de ce projet, et il remercie tout particulièrement Mr Jean Luc Posterle, 3ème adjoint dans le suivi des travaux.

Une communication via le site internet de la commune sera effectuée et une commission composée de Mmes Artigarrede, Cheron et Pruvost décidera du locataire en fonction des dossiers de demande.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

2. Validation d'un renforcement de l'isolation thermique pour les logements communaux.

Mr le maire propose par suite d'une expérience réussie sur une commune voisine et grâce à l'information donnée par Mme Laban Christine, secrétaire de mairie, de procéder à une isolation par soufflage au niveau des toitures des logements communaux et de l'école. Cette opération sera réalisée par la société Isoweck très certainement avant la fin d'année. Le coût est nul pour la commune puisque le faible niveau d'isolation existant et le type de chauffage permettent de bénéficier d'une aide suffisante de l'Etat qui recouvre la totalité de la facture.

3. Statuer sur l'organisation d'une manifestation de fin d'année pour nos aînés.

En raison de la pandémie du covid-19, le repas traditionnel de fin d'année a été annulé ces deux dernières années. Cette année nous souhaitons rétablir le repas avec animation sur réservation, les aînés recevront bientôt l'invitation dans leurs boîtes aux lettres. Les personnes ne pouvant pas se déplacer recevront la visite de la commission Affaires Sociales comme l'an dernier.

4. Projets 2022.

La fin d'année approchant, le conseil municipal réfléchit afin de définir les projets 2022.

Il propose de mener une étude de faisabilité sur deux projets :

- L'installation d'une aire de jeux (Reste à déterminer pour quel public et le lieu).
- Une revalorisation du patrimoine autour de l'église avec la mise en valeur du corbillard, d'un espace culturel et la réfection d'un vitrail dans la nef de l'église.

Afin que ces projets aboutissent d'ici la fin d'année, des commissions spécifiques vont être organisées. Pour l'aire de jeux seront présents : Mme Christelle Chéron, Mr Patrice Bacarisse , Mr Patrick Delfosse, Mme Virginie Vialade, Mme Nathalie Dannfald

Pour la revalorisation du patrimoine de l'église seront présents : Mr Loic Guesdon, Mr Jean-Luc Posterle

5. Actualités de la commune

- Mr le maire et Mr Jean Luc Posterle ont rencontré Mr Jérémy Arthaud représentant le syndicat de l'Adour pour valider les travaux d'écoulement du fleuve au niveau du pont. Les travaux porteront sur l'évacuation des embâcles se trouvant dans le lit de la rivière et sur le nivelage du lit au niveau du pont afin de fluidifier le débit de l'Adour en cas de crue.
Ensuite, pour mieux sécuriser les habitations, la digue se trouvant en aval, a été renforcée (lors de la dernière crue elle avait cédé et provoqué l'inondation de trois maisons). Ce renforcement continuera sur plusieurs mois avec un stockage de terre prévue à cet effet sur la commune. De plus, un petit tertre sera constitué en bordure de la départementale D8 sur 40m.
- La société Baraque, spécialisée en analyse de matériaux effectuera un prélèvement afin de vérifier si le toit du complexe possède de l'amiante. Un devis a été réalisé pour un montant de 210€ HT. Cette analyse est le point de départ concernant la faisabilité pour installer des panneaux photovoltaïques sur le complexe. Mr Christian Capelli, Mr Jean Luc Posterle et Mr Patrick Delfosse ont rencontré la société MMS Charpente qui leur a demandé ce pré requis avant tout démarrage de travaux.
- Concernant le litige avec la société Antargaz, Christian Dubertrand, l'ancien maire, tient à apporter des précisions sur le contexte. Ci-dessous, le courrier adressé pour apporter cet éclairage :
*« En effet le transfert de prestataire entre ANTARGAZ et PRIMAGAZ a été effectué dans un souci d'optimisation budgétaire. Pour ce faire nous avons été conseillés par l'organisme OPTI-Budget spécialisé dans ce domaine (M V... étant leur démarcheur local). Le prix obtenu pour la tonne de gaz a été sans équivoque (890 € la tonne figé sur 24 mois chez Primagaz contre environ 2000 € la tonne chez Antargaz)
Précision donnée par Opti-Budget : « aucun frais annexes » dans cette opération de transfert (remplacement des cuves notamment). M V... se référait à la loi Hamon susceptible de protéger ce transfert.*

Antargaz a réfuté cette loi qui, selon eux, concernait les particuliers et non les sociétés ou les collectivités. Opti-Budget (M V...) a été saisi de cette position à plusieurs reprises par mes soins. A chaque fois, il nous a défendu de payer quoi que ce soit. « Il en faisait son affaire » disait-il. Au final, ce monsieur a disparu de la circulation : plus de contact téléphonique, plus de message informatique, plus rien. Avec, toutefois toujours le litige à régler que malheureusement nous n'avons pas eu le temps de solutionner avant la fin du mandat ».

- La commission aide sociale représentée par Mme Catherine Schweitzer, Mme Armelle Pruvost, Mme Virginie Vialade, et Mr Patrice Bacarisse ont porté en main propre l'écho Lafitolais du mois d'octobre à 14 personnes isolées sur la commune. Ils remercient l'ensemble de ces personnes pour leur accueil et pour leur gentillesse. L'opération a rencontré un vif succès et sera donc renouvelée.
- Mr le Maire a rencontré Mme Valérie Perpignan, directrice du centre thérapeutique de Lafitole et Mr Slotala Thierry animateur ce mercredi 20 Octobre 2021. L'objectif est de trouver des synergies entre la commune et le centre thérapeutique. La rencontre a été riche, une grande volonté se dégage des deux parties pour travailler ensemble.
- Mme Laban Christine a informé le maire de sa volonté de partir à la retraite le 01 Avril 2022 ayant acquis tous ces droits. Une offre de vacance sera publiée au mois de Décembre.
- La collecte des ordures ménagères et des emballages va être réalisée tous les 15 jours début Janvier. Le jour de ramasse sera le vendredi. Cette mesure sert à diminuer les coûts de distribution en optimisant les tournées des chauffeurs et à diminuer l'impact sur la facture du contribuable qui est surtout pénalisé par le coût de traitement des déchets. Pour ce faire, les caissettes jaunes seront remplacées définitivement en fin d'année par des bacs jaunes roulants. Un courrier envoyé par la mairie sera adressé aux personnes possédantes des caissettes pour leur expliquer la démarche à suivre. La distribution des nouveaux bacs roulants se fera sur la commune de Lafitole courant décembre.
- L'épaveuse passera début novembre dans le village pour nettoyer les fossés communaux.

6. Questions diverses

En raison d'un grand stock de bois coupé, il n'y aura pas de bois coupé sur pied cette année mais des bûches en 1m, au tarif de 35€ à venir chercher ou 40€ livré. Merci de vous renseigner auprès de la mairie.

Fin de séance : 22h40